

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **INFO TRAFIC 17**, domicilié en CHARENTE-MARITIME (17), désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- 2 chèques carburant de 20€ soit 40€.

La remise du lot aura lieu en main propre sur le site Total Access Angoulins RD137 – Angoulins (17). Aucun envoi postal ne pourra être effectué.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu-concours est ouvert aux personnes résidant en Charente-Maritime ainsi qu'aux personnes âgés de plus de 18 ans.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 11/04/2021 au 30/04/2021.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra "liker" les pages Facebook suivantes : Info Trafic 17 et Total Access Guerinet Autos Angoulins S/mer. Il devra poster un commentaire et récolter le plus de "likes" sur ce dernier pour gagner le lot mis en jeu.

6. Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Le gagnant sera la personne qui aura récolté le plus de "likes" sur son commentaire en dessous de la publication du jeu.

Le lot devra être retiré au plus tard le 15 mai 2021 à 12h. Dans le cas contraire, le gagnant ne pourra plus prétendre à son lot et ce dernier sera alors remis en jeu par l'Organisateur.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 01/05/2021. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de un mois et traitées par les personnes suivantes :

L'association INFO TRAFIC 17

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

contact@infotrafic17.fr

9. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.